



BatiGrade

Certifié **PEB**, **UREBA** et **AMUREBA**

Votre partenaire **non-résidentiel** pour l'**optimisation énergétique** de votre bâtiment

Chez **BatiGrade**, nous proposons deux types de services complémentaires pour le secteur non-résidentiel :

La **certification** qui permet de faire l'**état des lieux** d'un bâtiment existant dans le but de lui donner un label énergétique.

L'**audit énergétique** qui prévoit une **analyse poussée** de la **consommation du bâtiment**, sa régulation et ses process. Il propose une stratégie avec des améliorations concrètes et chiffrées avec des temps de retours sur investissements.

Secteur **public**



Audits énergétiques **UREBA**

Certificats **PEB**

Secteur **privé** (tertiaire & industriel)

PME, Grandes entreprises, hors et en convention carbone



Audits énergétiques **AMUREBA**

Bilan énergétique



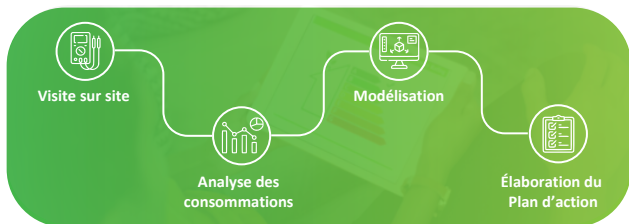
Un audit énergétique (AM)UREBA est-il subsidié ?

- Bâtiments publics : Oui, à **75%**.
- PME : Oui, jusque **75%**.
- Grandes entreprises : Non, mais un audit AMUREBA est obligatoire tous les 4 ans.

Pourquoi faire un audit (AM)UREBA ?

Pour réduire les **consommations** d'énergie, améliorer le **confort**, respecter la **réglementation** ou préparer des travaux.

Quelles sont les étapes d'un audit (AM)UREBA ?



La certification est-elle obligatoire ?

→ **Public** : Oui, tout bâtiment public doit avoir son certificat PEB accroché dans le hall d'entrée ou à un endroit visible.

→ **Privé** : Non, il n'y a pas d'obligation légale pour le moment. Toutefois, il peut être intéressant d'avoir une idée du label énergétique de son bâtiment lors d'une vente par exemple.

Les travaux préconisés par l'audit sont-ils subsidiés ?

→ **Public** : Oui, l'audit permet d'avoir accès à différents subsides (Menuiseries, toitures, systèmes...).

→ **Privé** : Parfois, il existe différents types de subsides comme les aides "GREEN", mais cela est à étudier au cas par cas.

Quelles économies puis-je espérer avec un audit ?

Nos audits identifient en moyenne **20 à 35 % d'économies** sur les consommations d'énergie.



Chèques-
entreprises



Vous voulez en
apprendre davantage ?
Découvrez également
nos services pour le
secteur privé →

